

Image not found or type unknown



Rétention de bien en garantie de paiement

Par **clo**, le **19/06/2008** à **17:23**

un commerçant refuse le paiement par carte bancaire à son client en raison du montant trop faible du prix à payer. Le client part retirer du liquide en laissant au préalable un objet (portable, carte grise) en garantie du paiement dû, au vendeur. Le commerçant est-il en droit de réclamer ce genre de garantie ? Quel fondement juridique peut être soulevé ?

Merci de votre aide